

Ville de Hannut  
Collège Echevinal  
Rue de Landen, 23  
4280 Hannut

Copie à :  
Elicio  
Marie Descamps  
Rue Louvrex, 95  
4000 LIEGE

Le 6 mars 2017

Messieurs les Bourgmestre de Hannut et de Wasseiges,  
Madame et Messieurs les Echevins de Hannut et de Wasseiges,

**Concerne** : projet d'implantation de 10 éoliennes entre Wasseiges, Merdorp, Thisnes et Wansin

Nous faisons suite à la réunion d'information du 21 février dernier, relative à l'implantation d'un nouveau parc éolien entre Wasseiges, Merdorp, Thisnes et Wansin par la société Elicio.

Le groupe de défense de la campagne Merdorp -Thisnes- Wansin constitué en 2010 en vue d'obtenir des Autorités une position respectueuse du paysage et de l'environnement se voit à nouveau mobilisé suite à l'introduction de ce nouveau projet.

Nous souhaitons que les Autorités de Hannut et de Wasseiges confirment et défendent à nouveau de façon cohérente le caractère naturel et non industriel de la zone de la crête de partage entre les bassins de la Meuse et de l'Escaut, la beauté du paysage et de ses vastes horizons, l'absence actuelle de pollutions acoustiques et autres.

Nous demandons que les Communes de Hannut et de Wasseiges gardent le même cap dans les diverses structures où elles sont appelées à s'exprimer (Intercommunales, Région...).

Notre intention est de sensibiliser la population pour que cette défense du caractère rural et du paysage de Hannut et Wasseiges reste un enjeu important.

L'implantation de gigantesques structures industrielles ne devrait pas se réaliser dans des endroits où le paysage est resté naturel mais, de préférence, le long d'autoroutes, voies ferrées et zones industrielles d'une certaine ampleur.

Nous attendons à nouveau de la Ville de Hannut et de la Commune de Wasseiges une parfaite transparence quant aux études en cours et aux réactions lors des enquêtes publiques, par l'organisation de débats et consultations, même quand celles-ci ne sont pas obligatoires.

Dans l'immédiat, la présente lettre s'inscrit dans le cadre de la procédure de consultation immédiate pour laquelle un délai de 15 jours a été fixé.

Comme l'étude d'incidence débutera prochainement, nous désirons qu'elles abordent une série de questions. Nous vous prions donc de trouver une **liste non exhaustive de nos interrogations**.

## **A. Motivation du projet**

### **A.1. Choix du projet**

#### **Attractivité de la commune**

Le principal pôle d'attractivité des familles résidant à la périphérie des communes d'Hannut et de Wasseiges est la quiétude rurale et les activités qui en découlent. Ce n'est pas pour rien que le slogan de la ville d'Hannut est « une ville à la campagne »

L'implantation éventuelle d'un parc éolien supplémentaire aurait pour conséquence la poursuite de l'érosion de ce pôle essentiel d'attractivité de ces deux communes et également un impact non négligeable sur les activités à caractère touristiques (nombreux rallyes touristiques, marcheurs, randonnées, promeneurs, VTT, cyclotouristes, photographes, ornithologues, activités équestres).

- **Comment le projet respecte-t-il l'aspiration à la quiétude rurale du voisinage ?**

#### **Encerclement**

Nous observons une multiplication des projets à l'étude ou en cours de réalisation dans la périphérie de Hannut et de Wasseiges. La réalisation du présent projet finaliserait l'encerclement oppressant des habitants de Hannut et de Wasseiges.

- **Comment cet effet d'encerclement est-il pris en compte dans ce projet ?**

### **A.2. Planification du projet**

Nous marquons notre opposition sur l'entame de ce projet car le nouveau cadre de référence en matière d'implantation d'éoliennes en Région Wallonne n'a toujours pas finalisé une cartographie raisonnable et raisonnée.

- **Comment justifier auprès des Hannutois une telle densité de réalisations et de projets sur et alentour du territoire de la commune ?**

### **A.3. Préservation d'un site remarquable ; la plaine de Merdorp-Thisnes Wansin Wasseiges**

- **Comment le projet respecte-t-il les caractéristiques fondamentales de notre plateau, permettant d'affirmer qu'il est aujourd'hui exempt de toutes nuisances ?**

En effet ce plateau est un des rare endroits préservés de ce côté de la Meuse :

- C'est un vaste plateau sans aucun développement industriel, conservé dans son état originel,
- Il n'y a aucune nuisance sonore,
- Il n'y a aucune nuisance visuelle de jour comme de nuit,
- Il n'y a ni autoroutes, ni axes routiers importants, ni lignes hautes tensions, ni zoning industriel, ni aucun éclairage routier nocturne...

D'ailleurs, le Plateau de Hesbaye est intégré, d'après le document de travail ayant servi à l'élaboration de la cartographie du champ des contraintes paysagères et environnementales pour l'implantation d'éoliennes à l'échelle de l'ensemble du territoire wallon,<sup>1</sup> parmi un premier panel représentatif de périmètres de grands paysages agraires peu atteints, témoin de la grande diversité des types paysagers, justifiant à ce titre, de manière légitime, sa classification en zone de haute sensibilité paysagère.

- **Dans ce sens, comment le projet compte-t-il respecter les courbes de niveau et l'ensemble de la structure paysagère existante.<sup>2</sup>**

<sup>1</sup> Convention DGATLP/DOH/LO 1/GD/AB/03.44732, financée par le Ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et de l'environnement, Rapport final de mai 2004

<sup>2</sup> Cadre de référence pour l'implantation d'éoliennes en région wallonne – juillet 2002

Au plan de la conservation du patrimoine, la **chaussée romaine Bavay-Tongres**, est précisément considérée, par la continuité historique qu'elle symbolise et par sa position en ligne de crête (au niveau de la limite de partage des eaux entre les bassins mosans et scaldiens), comme un élément paysager identitaire puissant et, potentiellement, un outil particulièrement approprié pour la valorisation et la découverte des paysages des plateaux brabançon et hesbignon. Le maintien de la continuité remarquable de son tracé représente un enjeu qui s'intègre dans une vision européenne de mise en valeur du réseau des voies antiques.

Les villages de Moxhe, Thisnes Merdorp et Éghezée, jouxtant l'éventuel parc, abritent un patrimoine historique de haute valeur, comme en témoignent les édifices suivants :

MERDORP :

Tourelles jalonnant le mur de clôture de la propriété de Saint-Hubert et le mur avec lequel elles font corps, à Merdorp, classées comme monument, le 25 janvier 1977

Deux tumuli, situés dans le « Bois des Tombes », ainsi que l'ensemble formé par ceux-ci et leurs abords à Hannut, classés respectivement comme monument classé et comme site le 31 mai 1985.

MOXHE :

L'ensemble formé par le château de Moxhe et les terrains environnants, classé comme site, le 4 octobre 1974,

Les terrains jouxtant l'ensemble formé par le château de Moxhe et les terrains environnants, classés comme site le 29 octobre 1984,

THISNES :

L'ensemble formé par l'église de Thisnes et ses abords environnants, classé comme site le 22 octobre 1973,

La Tour de l'Église Saint-Martin à Thisnes, classée comme monument, le 1<sup>er</sup> août 1933.

- **Comment le projet parvient-il à préserver les perspectives sur ce patrimoine, excluant les éoliennes des champs de vision ?**

#### **A.4. Proximité des habitations**

- **Comment le projet justifie l'implantation des éoliennes à proximité des habitations ?**
- **À quelle distance se situe les habitations les plus proches ?**
- **Y-a-t-il des habitations à une distance inférieure à 850 m ? Si oui lesquelles ?**

### ***B. Incidences sur le paysage***

- **Peut-on démontrer par une méthode scientifique éprouvée que le projet respecte, structure ou recompose le paysage ?**
- **Comment l'auteur du projet justifie l'implantation d'éoliennes de 150 m à 180m de haut dans un paysage constitué de bas plateaux jusqu'à l'horizon?**
- **L'étude d'incidence déterminera-t-elle la perception visuelle des éoliennes sur base d'une aire lointaine (15Km), d'une aire rapprochée (1Km) ? (photos à l'appui).**
- **L'étude d'incidence fournira-t-elle une représentation 3D du projet et ce, depuis au moins dix points de vue dont, notamment, celui des 5 riverains immédiats.**
- **La concentration d'éoliennes est particulièrement élevée en Hesbaye et dans le Hainaut. N'y-a-t-il pas d'autres alternatives d'implantation répartissant mieux les parcs en Région Wallonne ?**

### ***C. Incidences sur la santé***

- **Effet stroboscopique**
- **Comment va se marquer l'ombre des éoliennes sur les habitations ?**
- **L'étude d'incidence évalue-elle pour chaque habitation concernée l'effet stroboscopique de chaque éolienne et les nuisances qui en découlent?**

Il est avéré que l'effet stroboscopique est notamment néfaste aux épileptiques.<sup>3</sup>

- **L'étude d'incidence comporte-elle une carte de la simulation de cet effet, lisible et facilement identifiable, avec un fond bien marqué reprenant la cartographie IGN.**
    - **Niveau de bruit**
    - **Est-ce que le projet respectera le bas niveau de bruit de jour et de nuit qui règne aujourd'hui (sans éoliennes) autour et dans les habitations concernées ?**
    - **Est-ce que l'étude d'incidence reprendra des relevés de niveau de bruit actuel, étalés autant sur la journée que la nuit et cela pour chaque saison, en particulier en période caniculaire ?**
    - **Est-ce que l'étude d'incidence comportera une étude prédictive des émissions sonores de chaque éolienne et de l'effet cumulatif ? Tiendra-t-on compte de l'effet produit par l'émission de bruit en phase de plusieurs éoliennes ?**
    - **Est-ce que l'implantation des éoliennes définies par le projet est optimale pour limiter les nuisances sonores ? Quelles sont les habitations risquant d'être les plus impactées ? À quelle distance de ces habitations se trouvent les éoliennes les plus proches ?**
    - **Comment sera contrôlé le respect du niveau annoncé de bruit résultant de la présence des éoliennes ?**
    - **Y-a-t-il des sanctions qui sont prévues (amendes, etc..) dans le cas d'éoliennes mal entretenues, produisant trop de bruit suite à des dysfonctionnements ?**
    - **L'étude tiendra-t-elle compte du sens et de la force des vents aux différentes périodes de l'année ? Quelles sont les critères pour définir les vents les plus défavorables entraînant l'émission de plus de bruit ?**
    - **A-t-on l'expérience d'installation d'éoliennes identiques ? Si oui, qu'apprend-on des mesures de bruit en situation réelle par rapport aux résultats des simulations ?**
    - **Pourra-t-on encore dormir la fenêtre ouverte dans les habitations les plus proches? Avec quel niveau de bruit ?**
      - **Problèmes de santé mentale**
- Les éoliennes produisent des infra-sons.
- **Comment l'auteur du projet compte-t-il contrer ces nuisances ?**
  - **Le câblage sera-t-il bien souterrain ? Y-a-t-il une influence de celui-ci sur la santé des habitants ?**
  - **Comment est pris en compte la gêne et l'impact sur la santé mentale du balisage des éoliennes (phares : leur couleur, leur puissance, leur orientation ...)?**
    - **Dévaluation immobilière**
- **Quel est l'impact sur le prix des maisons et des terrains aux environs des éoliennes?**
  - **Quel est le dédommagement prévu pour les riverains?**

À cet égard, nous demandons à la Commune de Hannut et à Elicio de réaliser - à leur charge - via un expert assermenté, choisi en collaboration avec les habitants de Wasseiges, Merdorp, Thisnes, et Wansin, une estimation des maisons de leur village avant (c'est une nécessité immédiate) et après l'éventuelle implantation du parc éolien, afin de pouvoir dédommager les propriétaires lors d'une perte de valeur sur leur immobilier. On ne peut faire jouer une quelconque clause d'utilité publique puisqu'il s'agit d'investissements privés ou semi-privés.
  - **Y-a-t-il une étude des couleurs des éoliennes ? Y-a-t-il un choix des couleurs ?**
  - **Pourquoi le projet n'inclut-il pas le tracé souterrain de la ligne électrique qui résulterait de la production éolienne d'électricité, se repiquant sur la cabine de Hannut ? Ne mettons-pas la charrue avant les bœufs ?**
  - **Les éoliennes sont-elles susceptibles d'attirer davantage la foudre ?**
    - **Faune et flore**
- La plaine n'est pas un désert écologique mais un havre de paix pour la faune. La plaine grouille de vie : lièvres, lapins, perdrix, faisans, nombreux rapaces diurnes et nocturnes. C'est un lieu de nourrissage reconnu pour les oiseaux migrateurs.

<sup>3</sup> Voir rapport de l'Académie nationale de médecine de France – 14 mars 2006

- **Que prévoit le projet pour empêcher la désertification de la Plaine et remédier à la disparition de zones de nourrissage ?**
- **Tient-on compte du fait qu'il existe à Wansin un centre de revalidation subsidié par la région wallonne ? (C.R.E.A.V.E.S. à Wansin, Rue Permanne, 7, pour la réhabilitation des rapaces)**

Il est reconnu que les éoliennes tri-pales tuent les espèces protégées comme les petits rapaces.

- **Comment peut-on développer un projet dans une plaine où l'existence d'une avifaune importante a déjà fait l'objet d'un recensement reconnu ?**
  - **Zone d'entraînement aérien de la Défense Nationale**
- **Comment expliquer qu'une zone utilisée à des fins d'entraînement militaire (hélicoptères) soit nécessaire aujourd'hui et non indispensable demain afin d'installer des éoliennes ?**

#### ***D. Procédure***

- **Comment prendre connaissance du rapport de synthèse de la réunion de consultation du 21 février?**
- **Au plan de secteur, la plaine est en zone agricole. Comment le projet peut-il s'y installer ? L'auteur maîtrise-t-il la totalité des terrains nécessaires à la réalisation du projet.**
- **Comment ce projet sera financé ? Y-aura-t-il des subsides régionaux ?**
- **Pourra-t-on avoir une présentation publique des résultats de l'étude d'incidence et une mise à disposition du public suffisamment longue pour l'étudier ?**
- **Quelles sont les compensations auxquelles peut prétendre la commune et quelle redistribution est envisagée pour les habitants des villages concernés?**

#### ***E. Mise en chantier, entretien et démontage***

- **Est-ce que les garanties financières données par le constructeur pour assurer le démontage et le recyclage de tous les éléments nécessaires en fin de vie du projet sont proportionnées à la hauteur des mâts, à l'ampleur générale du projet ? Ces garanties sont-elles indexées ?**
- **A-t-on évalué les nuisances du charroi lié au chantier sur les routes et habitations ? Quelles sont les itinéraires empruntés ? A-t-on prévu d'éviter au maximum les voies traversant les villages?**
- **Y-a-t-il des possibilités de maintien du parc (après 20 ans) ou d'extension du nombre d'éoliennes dans un second temps ?**

#### ***F. Conclusions :***

Pouvez-vous répondre à l'ensemble de ces questions qui suscitent beaucoup d'inquiétudes auprès des signataires de la présente.

Ils sont particulièrement interpellés par les conséquences d'un tel projet sur leur qualité de vie, leur bien être et la conservation de la nature et expriment clairement leur profonde réserve.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Bourgmestre, Madame et Messieurs les Echevins, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Comité " Wind for Country"

Geneviève Seny  
Olivier Ghene  
Didier Falize  
Sophie Petuzy  
Guido Reynaerts  
Jérôme Reuff  
Philippe Dubois  
Dominique Delfosse